

Félicitations à :

Matthieu & Wallerand MALHOMME GODARD
nés à Nancy le 16 mars 2015
Aurèle HUOT-MARCHAND
né à Nancy le 13 avril 2015
Navia RODRIGUEZ GUICHOU
née à Nancy le 6 mai 2015
Alessio FOSCA
né à Nancy le 24 mai 2015
Nina NORGIOLINI
née à Nancy le 13 juillet 2015

Regrets pour :

Antoine FOSCA
décédé à Nancy le 13 mai 2015
Patrice CAROUJAT
décédé à Haroué le 11 juin 2015
Andréa LAMBERT
décédée à Haroué le 16 juillet 2015
Janine METZINGER
décédée à Beauvais le 16 juillet 2015

Bienvenue à :

Alexandre THIRIET et Aurore MOTEL	Carol NELEAU
Philippe et Sandrine CAILLO	Mickaël JOLAIN et Amandine KAUTZ et leur enfant
Wilfried MALHOMME et Marie-Christine GODARD	Kevin MARCEL et Aurélie BATHO et leur enfant (Boulangers)
Alain GAIRE et Françoise GOELFF	Alexis HELMINGER et Béatrice BESSEAS
Charlotte TRONQUART	Nathalie SECOND
Geoffrey DEFRAIN et Marylin NAUDIN	Nathalie MATH et ses enfants
Maxime VIGNERON et Morgane BODEVING	Sylvie FLORENTIN et ses filles
Rafaël ALENCAR	Guillaume EVRARD
Marie COLIN	Mélanie DEGEORGE et sa fille
Steven SOUDANAS (Gendarmerie)	Frédéric MERLETTE (Gendarmerie)
Francis LEMAIRE et Valérie MOUFLIN	Christian GEORGE et son fils
Damien DARDINIER et Jessica CREUX et leur fils	Adeline BAUMGARTNER
Pascal MEILLAND	

Retrouvez tous les Petits Craonnais en format pdf sur notre site :
<http://www.haroue.fr/pcaonnais.htm>

Bibliothèque

les mardis de 17H à 18H30 & les mercredis de 14H30 à 16H00
et les samedis de 10H à 11H30

Les numéros utiles

SAMU : 15 - Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17

Centre de Secours d'Haroué : 03 83 52 45 72

Gendarmerie d'Haroué : 03 83 52 40 13

EDF (sécurité - dépannage) : 0810 333 054

Maison médicale : 03 83 52 40 15 - 03 83 52 41 69

ASAPA : 03 83 52 49 29

Ambulances du Saintois : 03 83 52 40 03 - 06 15 29 33 47

Mairie : 03 83 52 40 12



Le Petit Craonnais

Bulletin municipal

Septembre 2015



PROLONGATION DES DÉLAIS D'INSCRIPTION

La date de clôture des inscriptions sur les listes électorales, pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, est fixée au **30 septembre 2015**.

JEUNES DIPLÔMÉS

Les jeunes ayant obtenu un diplôme en 2015 sont priés de se faire connaître à la mairie.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Le bureau de poste de Haroué sera ouvert tous les jours :

- les lundis de 10h à 12h
- les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h à 12h 15
- les samedis de 8h30 à 12h15

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Des plaintes parviennent régulièrement en mairie concernant les déjections canines, les propriétaires de chiens doivent faire preuve de civisme et, par respect, prendre toutes les mesures nécessaires.

BONNE UTILISATION DES CONTAINERS DE TRI

Lorsque les containers de tri sont pleins, merci de conserver vos déchets jusqu'à leur vidage.

Les cartons humides se transforment en boue. Les papiers et les flacons de plastique volent et se répandent sur les paquis. Les bouteilles se cassent et blessent les enfants de l'école toute proche ou crèvent les pneus.

Respectez les espaces et lieux publics, gardez les propres.

TENEZ VOUS INFORMÉS DE TOUT CE QUI SE PASSE À HAROUÉ !

RECEVEZ LES ACTUALITÉS EN DIRECT !

Inscrivez-vous à l'adresse suivante : actus@haroue.fr
et vous recevrez directement toutes les actualités concernant notre village.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 1er SEPTEMBRE

Vu l'arrêté préfectoral n 0 440/2015 du 14 août 2015 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de Meurthe-et-Moselle,

VU la circulaire du 18 mai 2011 de la Ministre chargée de l'Écologie relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse,

Considérant que la situation d'étiage que connaît le département se prolonge malgré les précipitations des derniers jours et que par voie de conséquence des risques de pénurie d'eau potable sur les réseaux d'alimentation en eau potable de certaines collectivités ainsi que de fortes dégradations des milieux aquatiques en général et piscicoles en particulier dans les eaux de surface du département perdurent,

Considérant les conclusions du comité départemental sécheresse réuni le 1er septembre 2015,

Considérant dès lors qu'il convient de maintenir les mesures de limitation de certains usages de l'eau dans le département telles qu'elles figuraient dans l'arrêté préfectoral du 14 août 2015,

Sont interdits notamment :

- Le lavage des véhicules.
- Le remplissage des piscines privées.
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts (incluant bacs à fleurs, balconnières et jardins potagers) entre 8 h et 20 h.
- Le remplissage ou la vidange des étangs et des plans d'eau de loisirs.

Durée des mesures de restriction :

Les dispositions mentionnées aux articles ci-dessus sont d'application immédiate jusqu'au 30 septembre 2015 inclus. Par ailleurs, elles pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en tant que de besoin en fonction de la situation météorologique et hydrologique.

Contrôles et Sanctions

Il ne doit pas être fait obstacle à l'exercice des missions de contrôle confiées aux agents commissionnés et assermentés.

Les services chargés de la police de l'eau sont susceptibles de mener des contrôles inopinés de terrain portant sur la bonne application des mesures définies au présent arrêté.

Les établissements industriels tiennent à disposition des services des installations classées et police de l'eau les registres de prélèvements.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende contraventionnelle de 5ème classe jusqu'à 1 500 Euros à 3 000 Euros (en cas de récidive) ainsi qu'aux mesures de police administrative prévues aux articles L 171-7 et L 171-8 du code de l'environnement.



Lancement du
**Service Militaire
Volontaire**

18/25 ans

Demain, je serai qualifié
et j'aurai mon permis
de conduire

Aujourd'hui, je suis
volontaire pour une
formation de 6 à 12 mois

100 places ouvertes

Dès le 15/10/2015 à Montigny-lès-Metz
Le 3/11/2015 à Brétigny-sur-Orge
Le 16/01/2016 à La Rochelle

Dossier de candidature à télécharger sur
www.defense.gouv.fr/smv

UNML
UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES
Répandre et accompagner les réseaux d'insertion

SMV

MINISTRE DE LA DÉFENSE